

Aout
2016

Au Sommaire :

- Les couverts végétaux : quelle implantation pour une destruction mécanique ?
- L'abreuvement du bétail au cours d'eau
- L'info en plus : appel à projet PCAEA à déposer pour le 6 septembre
- Agenda : salon la terre est notre métier

Les couverts végétaux : quelle implantation pour une destruction mécanique ?

Une question qui doit être posée en amont de l'implantation des couverts végétaux ! Depuis le 1^{er} janvier 2016, la destruction des couverts végétaux de type CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) doit être mécanique*. Pour réfléchir au choix des variétés, et aux outils à utiliser, le Syndicat du Semnon s'est appuyé sur le Ceta 35 et la Fédération des Cuma Ouest pour organiser une soirée et un après-midi démonstration de destruction des couverts végétaux.

Définir l'objectif d'implantation du couvert végétal est indispensable :

Les couverts végétaux peuvent présenter de nombreuses fonctions : améliorer la structure du sol, piéger l'azote, assurer un appoint fourrager, ... Cependant le couvert parfait n'existe pas, il est nécessaire de **choisir les espèces en fonction de vos objectifs**. Ainsi, si l'on cherche à améliorer la structure du sol, on favorisera un mélange d'espèces avec une complémentarité des systèmes racinaires. Le colza, la navette ou l'avoine sont quant à eux valorisables par les animaux en pur, de même que des mélanges avoine trèfle qui peuvent être pâturés.

Planter le couvert végétal dans de bonnes conditions pour un développement optimal :

Pour les implantations après céréales, il est conseillé de semer le plus précocement possible suite à la moisson pour bénéficier de l'humidité résiduelle et permettre à la plante de se développer. Le semis est fréquemment réalisé après déchaumage superficiel qui permet d'éviter l'assèchement du sol à cause des racines de céréales encore présentes.

Retour sur la démonstration de destruction des couverts végétaux :

Quatre couverts ont été implantés en bande sur une parcelle à Martigné-Ferchaud début septembre 2015 : une bande de moutarde, une bande de RGI, une bande d'avoine noire et trèfle incarnat, une bande

avec un mélange multi espèces comprenant 20% de légumineuses.

La destruction des couverts végétaux a été programmée le 23 mars. Elle a été réalisée en partenariat avec les Cuma locales : Coësmes, Éancé, Martigné-Ferchaud qui ont mis à disposition 2 cover crops et un déchaumeur à disques indépendants. Le constructeur Labbé Rotiel était également présent avec le FrontX (mulch attelage avant et herse rotative à l'arrière).



Déchaumeur à disques indépendants dans la parcelle lors de la démonstration

Un sol meuble et ressuyé dans la partie du mélange multi-espèces :

Une observation du sol a été effectuée sous chaque couvert. La moutarde développée et grillée au mois de mars n'apporte pas une couverture du sol importante ; le sol étant frais et humide à la date de la démonstration, c'est encore tôt pour passer les outils. Le mélange multi espèces quant à lui est bien couvrant, le sol est ressuyé et portant. Le RGI reste difficile à détruire : est-il pertinent de l'utiliser comme couvert ; la question se pose.

Globalement le cover crop et le déchaumeur à disques indépendants sont des outils adaptés pour détruire les couverts végétaux, un roulage en période de gel sur terre portante est un bon préalable à la destruction mécanique des couverts végétaux.

* Destruction chimique d'une CIPAN interdite sauf si CIPAN non gélive avant culture légumière ou culture porte graine

L'abreuvement du bétail au cours d'eau

Le SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) interdit l'accès direct du bétail au cours d'eau sur l'ensemble de son territoire (article 2 du règlement du SAGE).

Sur le bassin versant du Semnon, cette pratique est donc désormais interdite.

Pourquoi empêcher l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ?



Cela entraîne une dégradation des berges, du lit et de la qualité de l'eau (notamment une contamination bactériologique) des cours d'eau, par le piétinement et les déjections. Le Groupement de Défense Sanitaire (G.D.S) de Bretagne déconseille d'ailleurs aux éleveurs de laisser leurs bêtes descendre

dans les rivières car cela peut présenter des risques pour leurs animaux (gastro-entérites, mammites, douves, salmonelles ou tout simplement risque de chute avec fracture).

Sur le bassin versant du Semnon, les agriculteurs peuvent bénéficier, sous certaines conditions géographiques, d'aides à la condamnation de leurs descentes d'animaux (pose de clôtures, mise en place d'équipements d'abreuvement...). Ces équipements peuvent être financés suivant les cas.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cet accompagnement, contactez le Syndicat du Semnon au 09.60.50.00.84.

Agenda :

Mercredi 28 et jeudi 29 septembre 2016 : Salon La terre est notre métier

LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
WWW.SALONBIO.FR
MER. 28 & JEU. 29 SEPTEMBRE 2016
À RETIERS EN BRETAGNE
LE SALON PROFESSIONNEL DE LA BIO DANS LE GRAND OUEST
14ÈME ÉDITION NOUVELLE FORMULE
LA BIO DES SOLUTIONS À DÉCOUVRIR

Le salon La Terre est notre métier s'installe à Retiers. A cette occasion, le Syndicat du Bassin du Semnon tiendra un stand, en partenariat avec le Syndicat de la Seiche et la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Féés. Alors si vous souhaitez venir échanger avec nous, n'hésitez pas !

Vous trouverez au cours du salon des conférences, des démonstrations, une ferme ouverte ... Le programme est disponible sur : <http://www.salonbio.fr/>

L'info en plus !

Le **PCAEA** ou **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles** permet aux agriculteurs de bénéficier d'aides à l'investissement.

Un 2^{ème} appel à projets 2016 est lancé : **du jeudi 09 juin 2016 au mardi 06 septembre 2016**

Toutes les informations et les documents à télécharger sont sur le Site Internet :

« **Europe en Bretagne** » (Arrêtés, formulaires, et selon les dispositifs : la liste des dépenses éligibles et les grilles de sélection) http://europe.bzh/jcms/wcrb_223387/fr/accueil

Se rendre sur le paragraphe « Comprendre les fonds européens » et cliquer sur « Feader » http://europe.bzh/jcms/preprod_234404/fr/feader

Le 2^{ème} paragraphe commence par « 5 grands axes d'intervention »

Dans « Besoin stratégique 2 : Modernisation des outils de production (128 M€) Cliquer sur l'encadré en tirets bleus « **Types d'opérations (TO) du besoin stratégique 2 > informations et documents à télécharger** » http://europe.bzh/jcms/prod_313427/fr/modernisation-des-outils-de-production-besoin-2



CONTACT :

Alice CHATEL
Animatrice agricole
09.60.50.00.84
agriculture.semnon@gmail.com

Création et crédit photo : SIBS
Impression : Imprimerie Reuzé